



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

200-59 Hayden Street, Toronto, ON M4Y 0E7 · Tel (416) 979-2431 · Fax (416) 599-9244 · www.pebc.ca

EPOS d'avril 2024 : conditions d'examen modifiées en raison de la COVID-19 (mise à jour 2)

La présente communication porte sur le prochain examen d'aptitude des techniciens en pharmacie – partie II (EPOS) qui se tiendra le 6 avril 2024. Le but de cette communication est de fournir aux candidats les ressources nécessaires pour passer le prochain EPOS et fait suite à la mise à jour #1, envoyée le 14 février, 2024. La santé et la sécurité de nos candidats et du personnel d'examen, tout en maintenant la sécurité, la normalisation et la validité de l'examen, sont nos principales priorités.

A) Engagement de la part du candidat

- Comme annoncé précédemment, il n'y aura pas de séance d'orientation des candidats le jour de l'examen. Les candidats doivent plutôt visionner la vidéo d'*Accueil des candidats* avant le jour de l'examen. Les candidats ayant déjà fait une tentative à l'EPOS, doivent visionner la vidéo à nouveau, car certaines procédures ont changé depuis.
- Pour visionner la vidéo, cliquez [ici](#).

B) Rappels supplémentaires - Veuillez vous référer à la mise à jour #1 pour plus de détails

- Tous les candidats et le personnel d'examen (y compris les participants normalisés avec lesquels vous interagirez) doivent, en tout temps, porter un masque (fourni par le BEPC) dans la zone d'examen sécurisée (sauf pendant une pause-collation). Le BEPC fournira un masque médical et jetable à trois couches, de niveau 2 avec attaches auriculaires à chaque candidat. On pourra vous fournir un autre masque, si le premier est endommagé, mouillé ou souillé. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes à l'aise de porter un masque comme celui fourni par le BEPC pendant une période prolongée et que vous pouvez communiquer efficacement, en vous assurant d'être compris en le portant.
- Le jour de l'examen, vous devez auto-évaluer votre santé et votre bien-être, comme vous le feriez avant de vous joindre à tout autre rassemblement ou événement social ou professionnel. **Ne vous présentez pas à l'examen si vous ne vous sentez pas bien ou si vous présentez un risque pour la santé des autres.**
- Avant d'arriver au centre d'examen, lisez le document *Engagement de la part du candidat*, comprenant la section *COVID-19 - Reconnaissance, renonciation et exonération*. Vous signerez cet accord dans le cadre du processus d'inscription le jour de l'examen. Vous n'avez pas besoin d'apporter une copie imprimée avec vous.
- N'oubliez pas d'apporter votre pièce d'identité avec photo et délivrée par un gouvernement, votre *Carte d'admission BEPC* et de l'eau. Si vous voulez apporter des collations, apportez-les dans un sac de plastique refermable de type *Ziploc*. Les centres d'examen ne fournissent pas d'eau ni de collation.
- Apportez votre propre sarrau/uniforme médical à poches amples. On pourrait refuser l'accès à l'examen aux candidats ne portant pas de sarrau/d'uniforme médical.

- Soyez patient pendant que le personnel d'examen effectue son contrôle de sécurité, afin d'assurer la sécurité de tous les participants et de l'examen même. Certains processus peuvent être plus lents que d'habitude, tels que l'enregistrement et les contrôles de sécurité. Des problèmes imprévus peuvent entraîner des retards. Votre coopération est appréciée. Soyez prêt à passer du temps à l'extérieur du bâtiment et habillez-vous de manière appropriée pour les conditions météorologiques locales.
- Les candidats doivent se conformer à la politique de vaccination du centre auquel ils sont affectés, s'il y a lieu. Ce sont les centres d'examen, et non le BEPC, qui établissent leur propre politique de vaccination, y compris les exigences pour ce qui est de la présentation d'une *preuve de vaccination* avant ou le jour même de l'examen, du test de dépistage du COVID-19 et/ou des demandes d'exemption de la vaccination. À la date de cette lettre, tous les candidats affectés à un centre avec des protocoles supplémentaires liés à la COVID ont été avisés. Néanmoins, les exigences et les politiques peuvent changer à tout moment et les candidats doivent avoir une preuve de vaccination prête si cela devient nécessaire pour entrer. PEBC partagera toute nouvelle information sur les politiques de vaccination avec les candidats concernés si et selon les besoins.

le 27 mars, 2024